**Info Coisy – *mai 2021***

**8 mai**

Les Anciens Combattants et le Conseil municipal vous invitent à commémorer l’anniversaire de l’armistice du 8 mai 1945, en respectant les gestes barrières.

**11 heures** : Cérémonie religieuse suivie d’un dépôt de gerbes au monument aux morts.

En raison de la crise sanitaire, le traditionnel pot de l’amitié est annulé.

**Rendez-vous à la Mairie à 10 h 55**

**Travaux rue des peupliers**

Les travaux d’enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques vont commencer le **lundi 3 mai 2021**.

Afin que les ouvriers travaillent en toute sécurité, cette rue sera fermée à la circulation pour la durée des travaux, soit environ 3 semaines. Des déviations seront mises en place pour ceux qui viennent de Poulainville ou du Ramponneau. Pour les riverains l’accès reste autorisé.

**Trou torin et cimetière**

Suite aux recommandations que nous avions faites concernant l’accès au trou torin et sur le parking du cimetière, pour les verres et les papiers, les habitants de Coisy « jouent le jeu » et nous les en remercions. Nous avons constaté que des habitants extérieurs au village n’ont pas encore compris que notre environnement doit être préservé.Des dépôts plaintes ont été effectuées…….

**Rappel : Arrêté préfectoral**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur ther­mique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



*Du lundi au vendredi*

8 h 30 à 12 h -14 h 30 à 19 h 30

*Samedi*

9 h à 12 h -15 h à 19 h

*Dimanche et jours fériés*

10 h à 12 h

Rappel aussi, en ce qui concerne les chiens, les aboiements intempestifs sont aussi une gêne pour les voisins.

**Rappel : Recensement militaire**



Le recensement militaire donne des droits. **Dès 16 ans**, les garçons et les filles de nationalité française doivent venir se faire recenser à la mairie munis d’une pièce d’identité et du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée, **elle est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen** (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP…). Le recensement sera suivi d’une Journée d’Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et permettra l’inscription d’office sur les listes électorales.

**Prenez soin de vous !**